

## ANNEXE III — QUOI METTRE DANS LE BAC DE COMPOST

### Matières organiques acceptées dans les bacs de compost à Sherbrooke

La Ville de Sherbrooke **accepte l'utilisation de sacs compostables** dans les bacs de compost. Assurez-vous **toutefois** que vos sacs compostables soient certifiés par l'Institut des produits biodégradables (BIP).



Les sacs certifiés compostables selon la norme AFNOR, ASTM, ou le programme de certification BNQ sont également tolérés. **Attention de ne pas confondre les sacs compostables avec ceux qui sont biodégradables et oxobiodégradables et qui doivent être mis dans le bac noir.**

### Résidus alimentaires

Résidus d'origine animale (sauf si vous compostez sur votre terrain) :

- > Viande
- > Os
- > Graisses
- > Poissons
- > Fromages
- > Fruits de mer
- > Œufs et coquilles

Fruits et légumes

Noix et écales

Restes de repas

Résidus de thé, de tisane ou de café en vrac (incluant le filtre)

### Les fibres (papier, carton)

Papier journal ou de bureau (sauf s'il est plastifié)

Papiers mouchoirs et papier essuie-tout (sauf s'ils sont souillés avec autre chose que de la nourriture)

Cartons souillés de nourriture (sauf s'ils sont cirés ou plastifiés, ou souillés avec autre chose que de la nourriture)

### Résidus verts

Feuilles mortes

Gazon et autres herbes coupées

Retailles d'arbres, d'arbustes

Résidus horticoles et de jardinage divers (sauf les plantes envahissantes, qui doivent être jetées aux ordures)

Cendres complètement refroidies (au moins 72 heures)

